



Note à l'intention de l'Inspecteur de la faune, Monsieur Amaury Boillat.

Cher Amaury,

C'est par la presse que la Fédération Cantonale Jurassienne des Chasseurs a été informée du train de mesures prévues visant à contenir les dommages provoqués par l'arrivée du loup dans notre canton. Il s'emblerait que, sous l'égide de l'Office de l'Environnement, un groupe de travail ait été constitué afin de réfléchir à la problématique. La FCJC regrette de ne pas avoir été conviée à y prendre part.

La FCJC ne conteste pas que certaines mesures doivent être réfléchies afin de nous accommoder tant soit peu de la présence de ce grand prédateur dans un territoire restreint, guère propice à sa présence. Néanmoins, la FCJC déplore que les mesures retenues portent préjudice à la pratique de la chasse.

Force est de constater que les inquiétudes des chasseurs n'ont pas été considérées. Les clôtures électrifiées à haut voltage sont des entraves à la libre circulation des chiens de chasse et du gibier. Qu'advient-il quand une menée croisera un tel piège mortel ?

Il est prévu que potentiellement 50 clôtures à haut voltage soient installées. Cela sera donc 50 territoires de chasse possiblement dangereux ne pouvant plus être chassés librement. Cela représentera également 50 pièges mortels pour les chiens de chasse, le gibier et autre faune sauvage.

Alors même que de nombreux chasseurs effectuent des tâches de gestion de la faune de manière bénévole, que les coûts des dégâts liés au sangliers diminuent, que les compensations financières allouées à la FCJC s'amenuisent, il apparait que les cordons de la bourse de l'Etat sont largement déliés afin de prévenir des éventuels dommages d'un loup solitaire dont nous ne sommes pas certain qu'il soit encore sur le territoire jurassien. Les moyens financiers mobilisés paraissent disproportionnés par rapport aux dommages potentiels.

Les chasseurs sont des partenaires actifs œuvrant à la promotion de la biodiversité, ils ne sont pas uniquement des preneurs de patentes apportant une manne financière à l'Etat. Ils doivent être écoutés au même titre que les agriculteurs et les écologistes.

Merci Amaury pour l'attention portée à ce qui précède et pour les futures implications de la FCJC dans les dossiers ayant trait, de près ou de loin, au monde de la chasse.

Fédération Cantonale Jurassienne des Chasseurs

Par son Président Nicolas Wallimann